

Club de Tennis Orléans Tennis Club

Bilingualism Policy

POLICY STATEMENT

The Orléans Tennis Club will strive to serve its members in both official languages (English and French).

LANGUAGE OF SERVICE TO THE MEMBERSHIP AT LARGE

In serving its members, the Club will to the extent possible, communicate to the membership at large in both official languages. Bilingual documentation will include:

- the constitution, club policies and rules
- safety bulletins or instructions
- directives from members of the Board of Directors
- permanent signs on OTC property
- Club promotional pamphlets
- the public website
- general announcements and Newsletters
- registration forms (recognizing ClubReserve limitations)

ANNUAL GENERAL MEETINGS (AGM) AND SPECIAL GENERAL MEETINGS:

Meeting announcements and publicity, as well as documents containing information being put to a vote will be bilingual.

In addition, reasonable efforts shall be made to communicate in both official languages with members at these meetings.

Politique de bilinguisme

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Club de tennis d'Orléans s'efforcera de servir ses membres dans les deux langues officielles (anglais et français).

LANGUE DE SERVICE À L'ENSEMBLE DES MEMBRES

En servant ses membres, le Club communiquera, dans la mesure du possible, avec l'ensemble de ses membres dans les deux langues officielles. La documentation bilingue comprendra:

- la constitution, les politiques et les règles du club
- les bulletins ou instructions de sécurité
- les directives émises par les membres du conseil d'administration
- les enseignes permanentes sur la propriété du CTO
- les dépliants promotionnels du club
- le site Web public
- annonces générales et Newsletters
- les formulaires d'inscription (reconnaissant les limites de ClubReserve)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES (AGA) ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SPÉCIALE :

Les annonces et la publicité ainsi que les documents contenant de l'information soumise au vote seront bilingues.

De plus, des efforts raisonnables doivent être déployés pour communiquer dans les deux langues officielles avec les membres lors de ces réunions.

CLINICS AND PRIVATE INSTRUCTION

Reasonable efforts will be made to be able to offer tennis and pickleball instruction in both official languages.

LANGUAGE OF WORK

The Club encourages Directors and other volunteers to work in the official language of their choice.

However, a Board member will make a reasonable effort to communicate in the official language of choice of the Club member or the public.

BOARD OF DIRECTORS

Recognizing that the Board of Directors are volunteers who are elected by the Club's members, they are not required to be bilingual.

Should there be a vacancy on the Board of Directors that is filled by appointment, bilingualism will not be a requirement. However, should there be two or more equally qualified candidates in consideration for that position, the bilingual candidate shall be given preference.

Language and documentation of Board and subcommittee meetings will be decided by the Board. Upon request from a Board Member, a reasonable effort will be made to provide a translation of the discussion so that Board or subcommittee members may be aware of the impact of their decision on the subject.

CLINIQUES ET COURS PRIVÉS

Des efforts raisonnables seront déployés pour être en mesure d'offrir des cours de tennis et de pickleball dans les deux langues officielles.

LANGUE DE TRAVAIL

Le Club encourage le personnel, les directeurs et autres bénévoles à travailler dans la langue officielle de leur choix.

Toutefois, un membre du conseil d'administration fera un effort raisonnable pour communiquer dans la langue officielle choisie par le membre du Club ou le public.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Reconnaissant que les membres du conseil d'administration sont des bénévoles élus par les membres du Club, ils ne sont pas tenus d'être bilingues.

Lorsqu'un poste au sein du conseil d'administration devient vacant et qu'il doit être comblé par nomination (vs élection) le bilinguisme ne sera pas une exigence. Cependant, à qualifications égales, si plus d'un candidat devait être considéré pour combler ce poste, le candidat bilingue sera choisi.

La langue et la documentation des réunions du Conseil et des sous-comités seront décidées par les membres du conseil. À la suite d'une demande d'un membre du conseil, tous les efforts raisonnables seront déployés pour fournir une traduction d'un compte rendu de discussion afin que le(s) membre(s) puisse(nt) bien saisir le sens de ce qui a été discuté et éclairé sa/leur décision(s).